



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Rapport du jury**

**Concours : CAPLP Externe**

**Section : Économie et Gestion**

**Option : Gestion - Administration**

**Session 2020**

Rapport de jury présenté par :

**Anne GASNIER**  
Inspectrice générale de l'éducation du sport et de la recherche  
Présidente de jury

La session 2020 s'est déroulée dans un contexte inédit lié à l'épidémie de Covid19 qui a conduit la direction générale des ressources humaines du ministère de l'éducation et de la jeunesse à modifier, suite à l'ordonnance du 27 mars (n°2020-351), le déroulement du concours par arrêté du 15 mai 2020 <sup>1</sup>:

« La première épreuve d'admission de chaque section et options autres que celles pour lesquelles il n'existe pas de diplômes supérieurs au niveau 4 (baccalauréat ou ancien niveau IV) du concours externe est la première épreuve d'admissibilité de chaque section du concours externe mentionnée à l'annexe I (Epreuves du concours externe) du même arrêté du 19 avril 2013.

La deuxième épreuve d'admission de chaque section et options autres que celles pour lesquelles il n'existe pas de diplômes supérieurs au niveau 4 (baccalauréat ou ancien niveau IV) du concours externe est la deuxième épreuve d'admissibilité de chaque section du concours externe mentionnée à l'annexe I (Epreuves du concours externe) du même arrêté du 19 avril 2013. »

Cette évolution a eu pour conséquence directe d'avoir une session composée uniquement des deux épreuves écrites, chacune ayant valeur d'épreuve d'admission.

## **SOMMAIRE**

1- STATISTIQUES GÉNÉRALES	3
2- DÉFINITION DES ÉPREUVES	4
3- ADMISSION	5
3.1- ÉPREUVE DE SPÉCIALITÉ GESTION-ADMINISTRATION	5
3.2- ÉPREUVE DE SYNTHÈSE	8
Annexe 1	11

---

<sup>1</sup> Texte de l'arrêté en annexe 1

## 1- STATISTIQUES GÉNÉRALES

	<b>CAPLP externe</b>	<b>CAFEP externe</b>
Postes mis au concours	25	Aucun poste
Candidats inscrits	942	
Candidats présents	219	
<b>ADMISSION</b>		
Candidats présents	219	
Moyenne des admis	12.89	
Moyenne générale du dernier admis	11.42	
Candidats admis	25	

## 2- DÉFINITION DES ÉPREUVES

Les candidats pourront trouver sur **le site « Devenir enseignant »** (<http://www.devenirenseignant.gouv.fr>) le programme des différentes épreuves du concours et la réglementation applicable. Nous conseillons fortement aux candidats de consulter ces informations puisqu'elles peuvent être l'objet d'évolution d'une session à l'autre.

Le site « Devenir enseignant » regroupe également de nombreuses informations sur le métier d'enseignant, les différentes voies d'accès, les concours, les annales et les rapports de jury.

**Les deux épreuves d'admissibilité avaient cette année valeur d'épreuves d'admission (cf arrêté du 15 mai 2020) pour le CAPLP économie-gestion option Gestion-Administration.**

### 1.- Composition de sciences de gestion

- Durée : 5 heures
- Coefficient 1

L'épreuve consiste en l'étude de situations de gestion basées sur des données réelles, en vue de les analyser et de proposer des solutions. Elle mobilise les sciences de gestion dans l'option correspondante ainsi que des références au management des organisations et aux systèmes d'information de gestion.

Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option choisie.

### 2. Épreuve de synthèse

- Durée : 5 heures
- Coefficient 1

L'épreuve consiste en l'exploitation d'un dossier documentaire relatif à des problématiques relevant du management des organisations et en l'étude de leurs prolongements économiques et juridiques. Le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options.

Elle comporte deux parties :

une synthèse, à partir de la formulation d'une problématique fournie dans le sujet et centrée sur l'exploitation pédagogique d'un thème de management des organisations ;  
une réponse à une série de questions à portée didactique, soit dans le domaine économique, soit dans le domaine juridique. Le candidat choisit de traiter la série de questions se rapportant à l'un ou à l'autre de ces domaines.

## 3- ADMISSION

### 3.1 – ÉPREUVE DE SPÉCIALITÉ OPTION GESTION-ADMINISTRATION.

#### 3.1.1- Statistiques générales 2020



Médiane : 6.5/20 – Écart-type : 3,18  
La moyenne de l'épreuve est de 6.67/20.

*Pour mémoire, les moyennes des trois dernières sessions étaient les suivantes :  
6.69 en 2019, 6.20 en 2018.*

#### 3.1.2- Le sujet

Le sujet était structuré en deux parties indépendantes.

La première partie permettait d'analyser trois problématiques professionnelles posées à une société spécialiste de l'intérim :

- Dossier 1 – Recrutement d'un franchisé ;
- Dossier 2 – Valorisation de la politique de fidélisation des intérimaires ;
- Dossier 3 – Protection des données numériques.

La seconde partie présentait un choix entre deux questions :

- La Gestion Prévisionnelle des Emplois et compétences, peut-elle constituer une approche à développer par les entreprises de travail temporaire ?
- Le développement d'un réseau de franchisés, implique-t-il des modalités de gestion spécifiques ?

#### 3.1.3- Observations générales

**Sur la forme**, le jury attend des candidats qu'ils témoignent de capacités à présenter leurs écrits de manière structurée et soignée, en utilisant à bon escient de techniques de présentation répondant aux exigences métier ainsi qu'à celles attendues de futurs enseignants.

Il a particulièrement apprécié la qualité rédactionnelle et le soin apporté à certaines copies, ainsi que l'ensemble des présentations facilitant la compréhension des démarches d'analyse mises en œuvre et la lisibilité des réponses apportées (note de synthèses, listes à puces, tableaux...).

**Sur le fond**, le jury attend du candidat qu'il aborde le sujet comme un ensemble de problématiques à résoudre au regard du contexte professionnel et des données fournies par le

corpus documentaire, tout en s'appuyant sur ses propres connaissances économiques et juridiques.

Il a apprécié les copies démontrant une capacité à exploiter de façon pertinente les ressources et à développer les connaissances dans un contexte professionnel.

À l'inverse, il a regretté dans de nombreuses copies l'absence de connaissances, de prise en compte de la situation professionnelle proposée et encore les non réponses qui nuisent fortement à l'évaluation du candidat.

### **3.1.4- Observations par dossier**

#### ➤ Premier dossier : recrutement d'un franchisé

Le sujet invitait le candidat à analyser un profil de candidat en vue d'un recrutement, puis de projeter à trois ans la rentabilité de ce projet, avec plan de financement, pour terminer par un avis argumenté. Enfin il était demandé au candidat de critiquer les tests pratiqués actuellement par la société et d'en proposer de nouveaux

Les analyses approfondies et circonstanciées du dossier du franchisé, tant sur son profil général et émotionnel que sur le plan financier, qui ont conduit à l'émission d'un avis facilitant la prise de décision, ont été appréciées par le jury.

Mais le jury regrette toutefois le manque de traitement de l'ensemble des éléments du dossier, une production sans plus-value (simple énumération) et/ou sans structure (rappel du contexte, éléments chiffrés sous forme de tableaux), et les lacunes, notamment en termes d'analyse financière.

#### ➤ Deuxième dossier : valorisation de la politique de fidélisation des intérimaires

Le sujet invitait le candidat à concevoir un guide d'entretien à destination des intérimaires, recenser les atouts d'AQUILA RH pour une campagne promotionnelle (candidats potentiels), bâtir un plan de montée en compétences et proposer des critères d'autoévaluation.

Peu de candidats ont traité ce dossier dans son intégralité.

Les réponses correctement contextualisées (bonne identification de la cible, du cadre lié à l'entreprise de travail temporaire), structurées et démontrant l'intérêt des éléments retenus ont été valorisées.

Le jury regrette que le dossier ait le plus souvent été traité sans lien entre les différentes questions, sans utilisation du contexte de l'entreprise et sans analyse. Il déplore également le manque de connaissances globales sur l'accompagnement des salariés.

#### ➤ Troisième dossier : la protection des données numériques

Le sujet invitait le candidat à proposer des solutions pour la protection des données numériques, à présenter le RGPD et son rôle, et à identifier les données à faire figurer dans le registre de traitement des données.

Les réflexions menées par certains candidats sur la base d'une bonne culture numérique et digitale ont été valorisées.

Le jury regrette cependant un traitement souvent négligé de ce troisième dossier, avec pour seules réponses les paraphrases des éléments fournis par les annexes, par manque de connaissances générales sur le RGPD.

### **3.1.5- Observations relatives à la question de problématique de professionnalisation**

Le candidat ne doit traiter qu'une seule des questions proposées. Il est attendu de lui qu'il mobilise ses connaissances techniques et scientifiques en lien avec le sujet pour répondre à une problématique posée dans un contexte donné.

Le jury a apprécié les écrits structurés, avec présentation de la problématique et des enjeux dans le contexte donné, et les argumentations pertinentes et concrètes prenant appui sur des connaissances solides.

Il a toutefois regretté l'absence trop souvent constatée de traitement de cette question, ou son traitement dans une forme bâclée, inappropriée.

### **3.1.6 Conseils aux candidats**

La réussite de l'épreuve nécessite du candidat qu'il s'y soit bien préparé, par :

- La maîtrise des savoirs économiques et juridiques nécessaires au traitement des dossiers ;
- Le développement d'une culture professionnelle sur les grandes problématiques actuelles des entreprises, en gestion des ressources humaines, management des organisations, numérique... ;
- La réalisation des sujets des années précédentes ;
- La prise en compte des conseils émis dans les rapports des jurys ;
- L'entraînement à travailler en temps limité et la réalisation de sujets dans des conditions similaires aux conditions d'examen.

Le candidat veillera particulièrement pendant l'épreuve à :

- Traiter le sujet dans sa globalité, en ne négligeant aucune des parties. Une gestion du temps rigoureuse est ici attendue.
- Mobiliser ses connaissances dans le cadre du contexte donné. Il s'agit avant tout de bien analyser chacune des questions posées pour s'assurer d'être en capacité de répondre à l'ensemble des consignes qui sont données.
- Exploiter de façon pertinente l'ensemble des ressources documentaires. La simple référence aux annexes, sans analyse ni apport de réflexion personnelle, ne peut permettre d'aboutir à la proposition de réponses suffisamment étayées pour être satisfaisantes.
- Présenter sa copie sous la forme d'un écrit professionnel et qualitatif. Les propos doivent être clairs et structurés, la qualité rédactionnelle, tant du point de vue syntaxique qu'orthographique, irréprochable.

## 3.2- ÉPREUVE DE SYNTHÈSE

### 3.2.1- Statistiques générales



Médiane : 7.08/20 – Écart-type : 4.05

La moyenne de l'épreuve est de 7.74/20

*Pour mémoire, les moyennes des trois dernières sessions étaient les suivantes : 7.54 en 2019, 8.12 en 2018.*

### 3.2.2- Le sujet

Le sujet se compose de deux parties indépendantes.

Une première partie portant sur la réalisation d'une note de synthèse sur les écosystèmes d'affaires et innovations, à partir d'un dossier documentaire.

Le sujet était centré sur une approche à la fois économique, juridique et managériale. Les documents proposés présentaient des articles de presse dans ces trois domaines ainsi qu'un extrait de programme faisant référence à des fondamentaux du programme d'économie-droit en Lycée Professionnel.

La seconde partie présente un choix entre deux séries de quatre questions d'ordre économique ou juridique.

### 3.2.3- Observations générales

**Sur la forme**, un certain nombre de copies est de qualité tant au niveau de la rédaction que de la présentation et font état d'une bonne maîtrise de la langue avec un effort de structuration par l'utilisation de titres et de sous-titres évocateurs. Quelques candidats font preuve d'une bonne maîtrise de la technique de la note de synthèse. La majorité des copies présente une bonne maîtrise grammaticale et orthographique ce qui est un attendu fondamental pour la réussite de l'épreuve.

Le jury apprécie que les candidats fassent référence à l'intégralité des documents du corpus. Un soin est à apporter à la copie au niveau de l'orthographe, de la syntaxe ainsi que sur la lisibilité (éviter les ratures, l'écriture abrégée...).

Sur le fonds, une nouvelle fois, le jury note que l'écart entre les candidats préparés et les candidats non préparés se creuse.

Le jury a constaté un manque de problématisation du sujet, voire une non prise en compte du sujet posé. On observe parfois l'absence de lien entre le plan, les différentes parties du plan et les documents fournis. Le jury déplore encore un nombre important de candidat ne maîtrisant pas la technique de la note de synthèse. Les différentes parties sont souvent traitées de manière inégale et déséquilibrée. L'analyse du sujet se résume souvent à une recopie des documents et à des

paraphrases. Pour ce qui est des connaissances, on note des lacunes en matière d'explicitation des mécanismes économiques ou concepts et vocabulaires juridiques. De plus, le niveau est parfois trop scolaire.

### **3.2.4- Observations sur la synthèse (première partie)**

Les bonnes copies sont celles qui manifestent une maîtrise de la méthodologie de la note de synthèse. Le jury a apprécié les copies de candidats qui proposent :

- une introduction bien structurée posant une accroche, incluant une présentation du sujet et une problématique pertinente en rapport avec le sujet posé. La maîtrise explicite des concepts essentiels permet d'éviter des hors sujets.
- un développement répondant à la problématique énoncée et rédigé avec des connecteurs logiques et équilibré faisant ressortir de façon judicieuse l'ensemble des idées du corpus documentaire, avec des titres de parties apparents et pertinents
- une conclusion bien rédigée qui finalise de manière synthétique la note et offre une ouverture pertinente.

Le jury a apprécié les copies faisant ressortir de façon claire et exhaustive, sans paraphrase, l'ensemble des idées du corpus documentaire, y compris celles des documents les plus théoriques et celles ayant exploité tous les documents en les rattachant à la problématique énoncée.

Inversement, le jury regrette les copies qui, sur la forme, sont négligées, peu soignées, peu lisibles ; celles qui n'utilisent pas le vocabulaire adéquat, celles qui ne sont pas terminées.

### **3.2.5- Observations sur les questions (seconde partie)**

Le jury regrette qu'un grand nombre de copies ayant choisi la série des questions juridiques ne traitent que partiellement le sujet (1 ou 2 questions sur les 4 posées). Des connaissances précises et des réponses formulées avec un vocabulaire juridique sont attendues. Certaines réponses sont erronées et manquent d'explicitation. Le jury constate à nouveau un manque de précision et de rigueur dans le traitement de ces questions.

Les questions économiques sont parfois traitées de manière très superficielle et approximative. Les mécanismes économiques manquent d'explicitation. Une référence aux auteurs et aux théories est très rare. Le vocabulaire employé est parfois insuffisamment précis. Certaines réponses sont hors sujet, d'autres sont traitées de manière très superficielle.

### **3.2.6- Conseils aux candidats**

#### *➤ Pour la préparation de l'épreuve*

Sur le fond, les candidats doivent impérativement posséder une culture juridique et économique, notamment grâce à la lecture d'articles de fonds et d'actualité. Le jury a apprécié les copies de candidats manifestant une maîtrise des concepts et des connaissances. Il est indispensable de faire un effort sur la qualité de l'analyse et de l'argumentation.

D'autre part, une maîtrise des règles méthodologiques de la note de synthèse est requise, afin de garantir une efficacité lors de l'épreuve (bonne gestion du temps) ainsi qu'une production de qualité. Pour cela un entraînement paraît indispensable, sans omettre de réaliser des synthèses d'un format proche de celui du concours en temps limité.

➤ *Pendant l'épreuve*

Note de synthèse argumentée

Il est impératif d'organiser et de maîtriser la démarche. Cela passe par une lecture attentive des consignes et des documents qui conduisent à une analyse débouchant sur l'établissement d'une problématique explicite et claire. La problématique n'est ni une définition, ni une démonstration, ni un exposé.

Le raisonnement est ensuite développé au travers de la question posée transformant le sujet en débat lié au thème abordé et apportant successivement des réponses partielles. Le plan découle de ce questionnement et amène les réponses, il doit être solidement structuré (brouillon nécessaire).

Le jury insiste sur le fait que les documents pédagogiques du sujet doivent être intégrés dans la note de synthèse au même titre que les autres documents. En effet, il est important d'inclure à la note de synthèse les notions d'économie-droit à aborder en baccalauréat professionnel. Des éléments personnels ou hors corpus ne doivent pas apparaître dans la synthèse.

Les connecteurs logiques doivent être employés de manière appropriée. Les différentes parties doivent être bien marquées. La démarche doit être analytique : il ne s'agit pas de juxtaposer des extraits du corpus.

**Un trop grand nombre de candidats néglige la conclusion qui, pour une majorité de copie, est peu développée voire absente.**

Questions à portée didactique à caractère juridique/à caractère économique

Les réponses doivent correspondre à la question (pertinence, précision et exhaustivité) et présenter les concepts et des exemples pour les illustrer.

Le jury a apprécié les copies qui présentent :

- une définition claire des concepts, celles qui font référence à des théories, celles qui explicitent les mécanismes.
- des réponses structurées et véritablement argumentées et non pas une simple liste d'idées formulées sous forme sommaire.
- une maîtrise des références à l'actualité juridique ou économique.

Il convient de rappeler que le jury est attentif à l'argumentation des différentes réponses. De plus certaines réponses nécessitent un développement structuré au contenu plus conséquent, il appartient donc au candidat d'être attentif à la lecture de la question.

**Pour l'ensemble de l'épreuve**

Il est nécessaire d'apporter un soin particulier à l'expression écrite, à l'orthographe et à la présentation de la copie. Il convient d'optimiser la gestion du temps en vue de dégager une durée de relecture. Cette étape de contrôle du travail du candidat est indispensable.

**Annexe 1 : Arrêté du 15 mai 2020 portant adaptation des épreuves des concours externes, concours externes spéciaux, seconds concours internes, seconds concours internes spéciaux et troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles ouverts au titre de l'année 2020 en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19**

NOR : MENH2011257A

- Article 1

Les dispositions de l'arrêté du 19 avril 2013 susvisé sont adaptées dans les conditions prévues par le présent arrêté pour le déroulement des épreuves des concours externes, concours externes spéciaux, seconds concours internes, seconds concours internes spéciaux, troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles stagiaires ouverts par les arrêtés du 18 juillet 2019 et du 13 janvier 2020 susvisés.

- Article 2

Pour l'application de l'article 7 du même arrêté du 19 avril 2013, le concours externe, le second concours interne et le troisième concours comportent deux épreuves d'admission. Par dérogation à l'article 8 du même arrêté du 19 avril 2013, le concours externe spécial et le second concours interne spécial comportent trois épreuves d'admission.

- Article 3

La première épreuve d'admission du concours externe, du second concours interne, du troisième concours, du concours externe spécial et du second concours interne spécial est l'épreuve écrite de français du concours externe mentionnée à l'annexe I - A du même arrêté du 19 avril 2013. La deuxième épreuve d'admission du concours externe, du second concours interne, du troisième concours, du concours externe spécial et du second concours interne spécial est l'épreuve écrite de mathématique du concours externe mentionnée à l'annexe I - A du même arrêté du 19 avril 2013. La troisième épreuve d'admission du concours externe spécial et du second concours interne spécial est l'épreuve écrite en langue régionale du concours externe spécial mentionnée à l'annexe I - B du même arrêté du 19 avril 2013.

- Article 4

Pour l'application de l'article 12 du même arrêté, si plusieurs candidats ont obtenu le même nombre de points, la priorité est accordée à celui qui a obtenu la note la plus élevée à l'épreuve écrite de français. Le jury prononce l'admission aux concours au terme de ces épreuves.

- Article 5

Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 15 mai 2020.

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

Pour le ministre et par délégation :

La chef de service, adjointe au directeur général des ressources humaines,  
F. Dubo

Le ministre de l'action et des comptes publics,

Pour le ministre et par délégation :

La sous-directrice des compétences et des parcours professionnels,  
C. Lombard